Syndicat Départemental des salariés du secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT de l'Ardèche. Avenue de l'Europe Unie BP 119 - 07001PRIVAS Tél. 04 75 64 71 34

Portable : 06-76-25-93-97 cgt.ptt07@wanadoo.fr

GAZETTE DES RETRAITES

03/26

n°35

« Encore une idée de génie ... »

Celle de la réouverture des maisons closes. Telle est la proposition de Jean-Philippe Tanguy, député Rassemblement National (RN) de la Somme. Il présente cela comme une solution miracle pour sécuriser les prostituées. Faisant croire qu'il s'intéresse aux conditions de vie de ces personnes, il propose tout simplement la réouverture des « *bordels* ».

Mr le député ferait bien de se replonger dans les livres d'histoire. C'est la loi du 3 avril 1803 qui donne une existence légale à ces « *maisons de débauche* ». La morale est préservée car les prostituées sont cachées derrière des portes closes. Sur ordre du consul Napoléon, le préfet de police de Paris prescrit l'organisation officielle des maisons dites de plaisirs en 1804. Les filles et les maisons sont contrôlées par la Brigade des mœurs.

Il faut attendre le 13 avril 1946 pour que la loi dite **Marthe Richard** mette fin aux « *maisons closes* » ou « *maisons de tolérance* ». **Marthe Richard** est conseillère dans le 4e arrondissement de Paris lorsqu'elle dépose son projet pour la fermeture des maisons closes devant le Conseil municipal de Paris. Son discours lui permet également de rappeler que le milieu de la prostitution s'est compromis avec l'Occupant pendant la guerre.

Au moment de leur fermeture, environ 1 500 maisons closes étaient encore répertoriées en France dont 177 à Paris.

Pour Jean-Philippe Tanguy, tout se passera bien, à condition que ces maisons closes soient tenues directement par les prostituées. Adieu le proxénétisme et les proxénètes et vive les bordels sous la forme de coopérative !

Cette initiative réactionnaire constitue une régression sociale et idéologique majeure. Face à ce projet, la CGT défend le modèle abolitionniste porté par la loi de 2016 qui est d'ailleurs critiquée par le député RN. Pour lui, celle-ci a poussé la prostitution dans la clandestinité.

Pourtant, le problème n'est pas cette loi qui combat la violence inhérente au système prostitutionnel, mais son application. Là aussi, comme dans d'autres services publics, le manque criant de moyens alloués par les pouvoirs publics torpille l'action des associations et des femmes qu'elles défendent et représentent.

La CGT ne transige pas sur les principes d'égalité, de dignité et d'émancipation. Elle exige que le gouvernement condamne sans ambiguïté ce projet.

Il faut débloquer les financements nécessaires pour les associations d'accompagnement, refuser toute légalisation ou réglementation de la prostitution, quel que soit le modèle proposé. Seule la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse permettra de lutter contre le proxénétisme des femmes et des jeunes filles.

Loïc Saint-Jalmes

Il y a 50 ans…

Après des années passées dans la clandestinité, les Khmers rouges prenaient le pouvoir au Cambodge, désormais appelé Kampuchéa Démocratique, après avoir renversé le gouvernement de Long-Pol qui lui-même avait renversé celui du prince Sihanouk…

L'une de leur première décision fut de « vider »la capitale Pnonh Pen de ses habitants (2 millions) qui était jugée luxueuse et pervertie, de fermer commerces mais aussi hôpitaux, écoles etc.

Des cohortes de Cambodgiens se sont retrouvés sur les chemins, à pied, à vélo, beaucoup y trouvèrent la mort, d'autres nombreux ne survivront pas aux travaux dans les rizières, à la construction de barrages et aéroports militaires et au manque de nourriture. Les Khmers rouges voulaient bâtir un nouveau pays, estimant que si leurs ancêtres avaient pu construire les temples d'Angkor, les Cambodgiens pouvaient reconstruire rapidement leur pays.

Le nouveau pouvoir a très vite dérivé ; de nombreux Cambodgiens soupçonnés de trahison ont été arrêtés et exécutés.

On connait à Pnonh Pen le « S21 », camp d'internement installé dans un ancien collège, où les supposés opposants entraient mais dont ils ne sortaient pas Le dirigeant de ce camp Duch a été parmi les quelques personnes jugées et condamnées pour leur activité meurtrière…

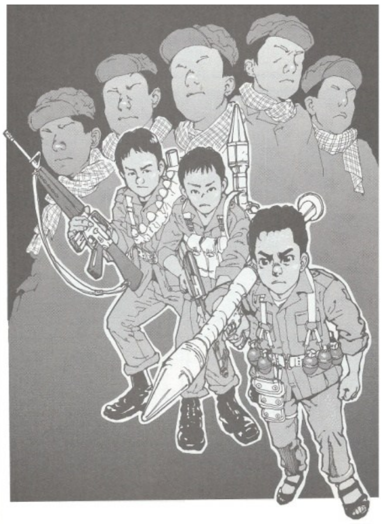

L'histoire parait il ne se répète pas mais elle présente des similitudes dans certains pays, où au nom de la justice, de la liberté de l'égalité sociale les prises de pouvoirs, coups d'état, conflits dérivent : en Afrique au nom du néo colonialisme, en Ukraine contre une population taxée de nazisme, au moyen Orient et même aux USA au nom de la défense de « l'Américain » moyen.

Les Cambodgiens, y compris les jeunes générations, ont du mal à surmonter ce passé récent et violent, mentalement autant que physiquement, de nombreuses mines parsemées par les Khmers font régulièrement des victimes surtout à la campagne.

D.B.L

Qui se souvient de

Patrice Lumumba premier 1er ministre du Congo , ancienne colonie belge, qui, lors d'une entrevue avec le roi et la reine de Belgique dénonçait les violences, brimades, injustices subies par la population autochtone durant les années de colonisation, et qui a été torturé puis assassiné en 1961, avec la complicité de l'ancien pays colonisateur aidé par la CIA qui craignaient un rapprochement avec, à l'époque, l' URSS, d'autant que le sous-sol du pays était (est toujours) riche en minerais.

L'exécution a eu lieu aux fins fonds d'une forêt et le corps du leader politique a été découpé…

A sa place les ex colonisateurs ont favorisé l'élection de Mobutu, 32 ans de « règne » au service de ses « maitres » belges et de ses intérêts personnels, au détriment de ses compatriotes.

Un procès va enfin s'ouvrir pour mettre en avant les responsabilités des politiques, occidentaux et africains, qui ont replongé le Congo dans un engrenage de violences et dans la dictature. Il est temps que Patrice Lumumba redevienne le héros et le défenseur acharné qu'il a toujours été dans un pays qui depuis a vécu dans l'instabilité et les conflits.

D.B.L

Asalée dans le collimateur

L'Ordre national des infirmières et infirmiers exprime ses **profondes inquiétudes** suite à la publication du rapport de l'IGAS daté du 24 juin 2025, portant sur le « contrôle de la gestion et du déploiement du dispositif Asalée. Plus de 2 000 infirmières et infirmiers en pratique avancée (IPA) sont actuellement mobilisés dans le dispositif Asalée, en lien avec 9 000 médecins, partout sur le territoire. Ces professionnels participent activement à la **prise en charge des maladies chroniques** et à des missions de prévention, souvent dans des zones médicalement sous dotées. Les soignants expriment leur **vive préoccupation quant aux conséquences que pourrait avoir une remise en cause brutale du dispositif Asalée sur la continuité des soins, en particulier pour les patients atteints de maladies chroniques**. Le rapport de l'IGAS, tout en reconnaissant la **pertinence du dispositif Asalée**, dresse un constat préoccupant sur sa gouvernance : **défaillances financières, conflits d'intérêts, non-respect du droit des associations, du travail et de la commande publique**, ainsi qu'un **pilotage administratif jugé hésitant et insuffisamment rigoureux**. Cette expérimentation s'appuie sur une association qui gère le dispositif et qui rémunère les infirmières et infirmiers. Il est financé intégralement par l'Assurance maladie à hauteur de 83 millions d'euros pour 1200 équivalents temps plein infirmières et infirmiers, soit environ 70 000 euros par poste. En Ardèche ce sont environs 45 infirmières privées de salaire.

Le conflit actuel porte sur la volonté de la CNAM d'une remise à plat de ce financement avec la suppression de la prise en charge de nouveaux loyers. En effet, dans un premier temps, les soignants étaient hébergés dans les cabinets des médecins généralistes sans facturation de loyers. Mais de plus en plus de médecins ne sont plus propriétaires de leurs cabinets et exercent dans ces locaux en location regroupant plusieurs professionnels de santé. De ce fait, ils demandent à l'association gestionnaire une prise en charge partielle de ces loyers. Ce dossier montre les limites de ces dispositifs expérimentaux avec des financements particuliers. Au regard de l'évaluation très positive de ce mode d'exercice au plus grand profit des patients, **la CGT a proposé de sortir du dispositif expérimental et d'intégrer ce financement dans la négociation conventionnelle pour qu'il devienne le mode d'exercice privilégié sur l'ensemble du territoire et pour tous les professionnels de santé.** En effet si à l'origine, la création d'une association pouvait apparaître intéressante, elle constitue aujourd'hui un frein et est un exemple supplémentaire de la validité de notre revendication des sortir du dispositif actuel de rémunération des professionnels de santé libéraux pour basculer vers un financement global de structures d'exercice collectif qui ensuite rémunèrent les professionnels en privilégiant le salariat. **M. Reille**

« Grands-parents en colère »

Eugène est né le 7 décembre 2025.
Comme tous les grands-parents nous aurions dû être simplement fous de joie.
Mais Eugène est venu au monde au bout de seulement 28 semaines de grossesse, 3 mois avant terme.
Ce petit bonhomme, grand prématuré, a eu la chance d'être pris en charge par le service de Pédiatrie Néonatale du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, en réanimation, en soins intensifs puis en néo natalité.
Pendant 38 jours il a été raccordé à toute une série de machines, surveillé, soigné, 24h sur 24, par une équipe multidisciplinaire formidable. Dévoués, aimables, rassurants, à l'écoute, les soignants ont soutenu aussi bien le bébé que les parents angoissés et exténués.
Hier, il a quitté Carémeau pour l'hôpital d'Alès où une autre équipe a pris le relais.

Grâce à eux, Eugène va pouvoir continuer son développement et, dans quelques semaines, découvrir sa maison.

Nous sommes tellement heureux, nous leur sommes tellement reconnaissants.
VIVE LE SERVICE PUBLIC DES HOPITAUX !
Nous sommes tellement chanceux, en France, d'avoir un service de cette qualité.

Mais, en même temps, nous sommes **en colère**
En colère contre ce gouvernement qui fait la guerre aux malades, aux services publics, aux travailleuses et travailleurs, aux pauvres, aux associations, …
En colère contre ce gouvernement qui s'est donné pour mission de finir de détruire ce qui reste des services publics et en particulier dans le domaine de la santé.
Et pourtant, il y aurait tant à faire, à commencer par augmenter les moyens financiers alloués aux hôpitaux publics dans le cadre du Plan de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS). Malheureusement, ce n'est pas le cas. Ce PLFSS 2026 est désastreux. Il continue, et même accélère, la détérioration de notre système de sécurité sociale et de notre système de santé.

La CGT a formulé plusieurs propositions pour répondre aux urgences de réorganisation du système hospitalier public. Ces propositions visent à protéger la santé publique et à garantir un accès équitable aux soins pour tous.

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !

Loïc Saint-Jalmes

Les nouveaux empereurs

Ils sont trois, qui cherchent, sinon à gouverner le monde, du moins à imposer leurs règles et leur vision politique, pas si antagonistes puisqu'elles reposent sur le respect de la force et le mépris de la « faiblesse »

L'un, le président de la Russie, après avoir annexé la Crimée, a déclaré la guerre à l'Ukraine taxée de nazie mais riche en minerais rares…s'il n'y a pas eu ou peu de voix discordantes pour dénoncer cette situation en Russie, malgré le nombre de morts, c'est que l'opposition est réprimée voire éliminée...

L'autre, le président US, après avoir fait enlever par ses militaires le président du Venezuela (et quoi que l'on pense de celui-ci), au mépris du droit international, prétend annexer le Groenland, riche aussi de minerais rares, et cela sous le prétexte fallacieux de sécurité alors qu'il y a déjà une base américaine sur ce territoire…

Le troisième, chinois, entend ramener Taïwan dans le giron de la Chine, et plus discret, mais efficace, étend son emprise en Afrique et en Amérique du Sud et favorise l'exportation massive de ses produits à travers le monde (vêtements, voitures, électroménager…)

L'Europe dont l'union semble n'être que de façade (certains pays soutiennent la Russie, d'autres les USA), n'a pas la capacité de peser d'autant que dans le monde certains pays dépendent de l'une ou l'autre des deux grandes puissances pour leur approvisionnement énergétique ou leur soutien militaire et financier…

Allons-nous devenir les « sujets » des empires au lieu d'être les citoyens de pays démocratiques ?

D.B.L

« Quand le monde dort »

Dans le numéro 34 de la Gazette des retraités, j'ai évoqué **Francesca Albanese**, rapporteuse spéciale de l'ONU pour les Territoires palestiniens.
Le 9 juillet 2025, elle a été sanctionnée par les États-Unis ; le Département du Trésor l'a inscrite sur la liste des « *ressortissants spécialement désignés* ».
Concrètement, cette sanction **interdit à tout citoyen, à toute entreprise états-unienne d'avoir le moindre lien financier avec elle**.
Son crime ? Avoir collaboré avec la Cour pénale internationale alors qu'elle travaille, bénévolement, pour l'ONU. En réalité, les USA lui reprochent d'avoir dénoncé les violations des droits de la personne commises par Israël contre les Palestiniens.

Francesca Albanese est actuellement « *la 8ème Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de la personne dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967* ».
Son « *mandat est pro bono* et limité à l'examen des violations commises par Israël en tant que puissance occupante* ».

Pour exécuter son mandat, Francesca Albanese a vécu, avec toute sa famille, plusieurs années à Jérusalem y faisant de nombreuses rencontres. C'est le fil conducteur de son livre « ***Quand le monde dort*** ».
Parmi ses rencontres, dix personnes forment le point d'ancrage de son livre. A travers chacune d'elles, F. Alnanese a appris des choses essentielles sur la Palestine : l'enfance en Palestine occupée avec Hind, les conséquences de l'occupation avec Abu Hassan ou bien, avec George, vivre au quotidien à Jérusalem.
Elle découvre, et nous fait découvrir, la réalité d'un pays occupé bien loin des clichés habituellement diffusés dans les médias occidentaux.
La juriste et chercheuse, quotidiennement accusée d'antisémitisme, se base sur le droit pour clarifier l'utilisation de termes comme : antisémitisme, apartheid, génocide.

En conclusion, Francesca Albanese nous rappelle que « ***Lorsque le monde s'endort, c'est à nous, peuples de le réveiller. Et aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin de cet éveil*** ».
Une lecture indispensable pour qui cherche à comprendre le conflit israélo-palestinien au Proche-Orient.
Francesca Albanese - Quand le monde dort / Récits, voix et blessures de la Palestine traduit par Simonetta Greggio.

Loïc Saint-Jalmes

La vérité sur la privatisation des PTT de France Telecom à Orange

Il était une fois une grande et belle administration autofinancée de la Ve République, les PTT. En 1989, elle ne comptait pas moins de 460 000 agents, presque tous fonctionnaires, pour gérer la banque, le courrier, le colis et le téléphone.

Après de nombreuses tentatives, par la grâce de la loi du 2 juillet 1990, les PTT ont été scindés en deux Établissements Autonomes de Droit Public, c'est le nom que leur donne Paul Quilès, Ministre des PTT de l'époque) écrit officiellement cette promesse : « le service public est notre bien commun, toute idée de privatisation est totalement étrangère à ma démarche et celle du 1er ministre….
France Télécom (qui deviendra Orange) prend les télécommunications et La Poste regroupe courrier, colis et banque. Les personnels sont inquiets. Avec un chômage massif, ce n'est pas le moment de perdre son statut. Tout commence en 1990 puis en 1992 avec le rapport Prévost qui préconise là l'éclatement des PTT et la création de deux entreprises La Poste et France Télécom qui chacune engageront dès lors leur processus de privatisation. En 1996 l'ouverture à la concurrence du secteur télécom est actée, France Télécom est transformée en société anonyme à capitaux 100% publics. Il ne leur aura fallu qu'un an, en 1997 pour engager l'ouverture du capital aux marchés financiers. Il est utile de se rappeler les arguments utilisés : « C'est pour nous préparer à la concurrence, cela va favoriser l'emploi, cela va permettre de développer l'investissement. »

Suite à sa mise sur le marché, France Télécom se lance dans une boulimie d'investissements financiers, avec notamment le rachat d'Orange UK (Opérateur Anglais) pour près de 50 milliards d'euros et Mobilcom, opérateur Allemand acheté à fonds perdus pour 10 milliards d'Euros. Après avoir participé à la constitution de ce qu'on appellera la bulle financière internet France Télécom sera emportée dans son explosion en 2000. En 2001, soit quatre ans après l'ouverture du capital, France Télécom, toujours positive jusque-là, est l'entreprise la plus endettée du monde avec 70 milliards de dettes. À ce moment, la question du dépôt de bilan est posée. Cet endettement fait alors peser sur France Télécom des frais financiers de 5 milliards d'euros par an. S'en suit alors une série de réorganisations qui nous conduiront à la crise sociale de 2009 ou près d'une cinquantaine de collègues qui décideront de mettre fin à leurs jours en quelques mois. Perte de sens, perte du sens de la mission, l'objectif n'est alors plus de faire de la qualité, mais de lutter contre là « sur-qualité ». C'est très concrètement la personne âgée que ne l'on dépanne plus dans la journée, ce sont désormais les interventions que l'on doit facturer.

On nous avait promis des investissements, sur les 20 milliards d'euros du plan très haut débit, (FTTH), les deux tiers seront à charge des collectivités, c'est-à-dire de l'impôt. C'est 1000 euros d'impôt par foyer fiscal imposable qui seront prélevés pour pallier les manques des opérateurs. On nous avait promis une meilleure reconnaissance de nos qualifications avec la convention collective nationale des télécoms (CCNT), on est passé des agents des lignes sous statut public, au recours à la sous-traitance puis à des travailleurs détachés avec des conditions de vie, de travail, de salaire indigne. Nos centres d'appel ont par exemple, eux aussi, étés massivement délocalisés, notamment en Afrique du Nord, pour des « raisons économique. On nous avait promis une baisse des prix, le budget télécom des ménages est passé de 3 à 6% sur les 25 dernières années. On nous avait promis une meilleure qualité de service, là où on vous dépannait dans les 24 heures, il faut parfois attendre plus de quinze jours. Nous étions dans les années 90 le premier pays du monde en termes de couverture haut débit (ADSL), grâce à la qualité du réseau cuivre construit par la puissance publique, nous sommes d'après l'OCDE désormais au 44e rang pour la couverture en très haut débit (débit supérieur à 30 mégas). Le bilan de la privatisation, c'est aussi l'apparition de la fracture numérique.

Dans le même temps, la recherche a été sacrifiée. Ce qui faisait la fierté de notre industrie, l'invention de la commutation temporelle, de la fibre, du Minitel, comme pour les chemins de fer la mise en place du TGV, est désormais un vestige du passé. Nous sommes désormais loin à la remorque de l'Asie et de l'Amérique du Nord. C'est toute une industrie qui a été détruite. Nos partenaires, Sagem, Alcatel, Thomson ont été laminés, comme en Europe Nokia, Siemens télécom ou Erikson C'est la même logique qui s'est imposée pour le démantèlement d'Alsthom dont le dernier coup de grâce fut donné par un ministre de l'Économie qui s'appelait Emmanuel Macron. Si Orange (20 milliards) et SFR (50 milliards) sont les 2 entreprises les plus endettées du secteur, ce n'est pas à cause de l'investissement, mais à cause de leurs dépenses capitalistiques à travers le monde. Alors pourquoi estime-t-il que cette privatisation est réussie ? Pourquoi nous montre-t-il en exemple ?
À Orange, c'est plus de 45 milliards de dividendes qui ont été versé depuis 1997, 27 milliards les 10 dernières années, soit la quasi-totalité du résultat net. 40 milliards de frais financiers (intérêts bancaires) ont également été versés aux établissements financiers. Sur notre secteur, c'est plus de 60 milliards d'euros de dividendes versés et deux milliardaires dans le top 10 des fortunes françaises qui ont émergé (Drahi et Niel) Le bilan de l'ouverture du marché des télécoms à la concurrence, **c'est plus de 100 milliards d'euros versés aux marchés financiers, de l'autre côté du sang et des larmes pour les salariés**. Plus de 26 ans après l'ouverture à la concurrence quel est le bilan ? On nous avait promis le développement de l'emploi. Il y avait en 1997 plus de 170 000 salariés à France Télécom, il en reste 68 000 dont ***19 195 fonctionnaires au 31 décembre 2022 (8 503 non-cadres et 10 692 cadres).*** Les Télécoms sont essentielles à la souveraineté numérique, à l'accès aux services public, au lien social. Pourtant, elles sont aujourd'hui abandonnées aux marchés financiers et aux fonds spéculatifs, mettant en péril l'avenir de ce secteur stratégique. ***Ardèche en 2022 : 50 agents travaillent sur le département (chiffres dernier congrès).***

Pour la Poste

En effet, le Conseil d'État va statuer et dire qu'il n'existe que des EPA (Établissements Publics à caractère Administratif) et des EPIC (Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial) et que, au vu de la nature des activités des deux établissements, ce sont à l'évidence des EPIC. C'était bien là l'objectif des décideurs politiques !

Dès lors, les Directions des deux entités vont considérer que tous les emplois et services ont des spécificités justifiant le recours aux salariés. C'est ainsi que les concours de fonctionnaires laissent progressivement la place à l'embauche de salariés de droit privé. La Poste en 2010 devient une Société Anonyme.

Privés de tout recrutement, les corps de fonctionnaires sont alors mis en extinction, ce qui va drastiquement limiter les possibilités de promotion. Et la friandise ? Les fonctionnaires se trouvant exclus des catégories A, B, C et ne travaillant plus pour l'État sont oubliés à chaque réforme des grilles. En pratique, les 3 fonctions publiques (État, Hospitalière et Territoriale) nous ont rattrapé en 1996 pour nous laisser sur place jusqu'en 2016. La friandise a un goût amer…
À ce moment, à équivalence d'emplois, les différences allaient au moment de la retraite d'une soixantaine de points majorés pour la classe I à plus de 300 points pour les emplois supérieurs. Pour La Poste, nous avons pu obtenir une ouverture en 2015. Entre 2016 et 2022, les écarts ont été enfin rattrapés pour la classe I, le début de la classe II et le III.1, ainsi que, partiellement, pour les grades II.3, III.2, III.3 et CS. Les emplois supérieurs ont été quant à eux une nouvelle fois oubliés.
Il est à noter que La Poste avait pour une fois fait un effort.

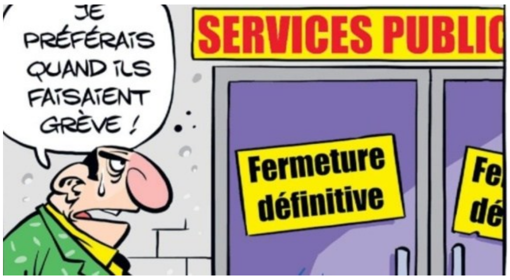

Les coupables sont bien au ministère de l'économie qui a bloqué les décrets pendant deux ans et demi, privant ainsi des milliers d'agents, devenus entre temps retraités, des bénéfices des nouvelles grilles indiciaires. Mais cela ne leur suffisait pas. Ils ont unilatéralement baissé le dernier échelon pour le II.3 et le III.3 et jeté à la poubelle les décrets concernant les emplois supérieurs (IV.3, groupe B et C). Pourtant, ces mesures de justice élémentaire ne coûtaient pas bien cher, car aujourd'hui il reste moins de 50 000 fonctionnaires dans toutes les entités de La Poste.

Ardèche : Courrier 526 agents - Réseau 247 agents (chiffre dernier congrès) Le gouvernement est en train d'appliquer la même méthode de mort lente aux 3 fonctions publiques. En effet, la loi du 6 août 2019 a ouvert le recrutement d'agents non titulaires (des personnels qui ne sont protégés ni par le statut ni par le code du travail), sur tous les postes sans limitation. Quelles conséquences va provoquer cette loi ? Fatalement, il n'y aura quasiment plus de fonctionnaires dans 20 ans, compte tenu de l'âge moyen des fonctionnaires aujourd'hui. ***Demain, les services publics seront privatisés. Ils auront un objectif de rentabilité et non de qualité de service aux usagers. Alors, c'est à ce moment qu'on découvrira que la protection statutaire des fonctionnaires protégeait, en fait, les citoyens et la démocratie.***

M. Reille

Hommage à notre Camarade Lolo

Notre Camarade et Ami Laurent Méallarés nous a quitté à l'âge de 70 ans le premier janvier 2026.

Il luttait avec courage depuis plus de 2 ans contre un cancer avec l'aide de son entourage mais malgré cela il n'a pas pu gagner ce dernier combat.

Notre syndicat CGT FAPT 07 tient à lui rendre cet hommage en complément de ceux souhaités par sa famille et exprimés au crématorium de Lavilledieu.

Laurent avait commencé sa carrière en 1978 à la Poste au centre de tri à Lyon puis a été nommé en 1983 aux Télécoms à Aubenas en tant que technicien commutation-énergie et depuis syndiqué de longue date à la CGT.

Laurent s'est beaucoup investi au niveau syndical au niveau de la commission exécutive et de la section retraités de notre syndicat CGT FAPT 07. Il a été également trésorier de l'IHS CGT UD 07.

Durant une mandature il a été élu secrétaire du comité d'entreprise de la direction opérationnelle Sud Est de l'entreprise Orange, haute responsabilité exercée à plein temps.

Suite à sa présentation par notre syndicat il était aussi élu trésorier adjoint de la Mutuelle Générale section Ardèche.

Laurent familièrement appelé « Lolo » était un véritable humaniste, très généreux, convivial et fraternel.

Toujours prêt à s'engager au niveau syndical il était présent dans les luttes et manifestations de notre secteur FAPT ou interprofessionnelles de la CGT et ce depuis très longtemps.

Toutes ces années de nos luttes communes pour une société plus humaine font que, malgré la tristesse et la douleur de ton décès, ta mémoire restera toujours dans nos cœurs.

Merci Cher Camarade, sois bien assuré que nous continuerons notre combat jusqu'au bout comme tu l'as fait.

LOLO à droite sur la photo lors d'une manifestation à Aubenas

M. Tendil - J.P. Astier – B. Maisonnnasse